

COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents : 15
Membres en exercice : 14
Membres présents : 10

Date convocation : 07/07/2017
Date d'affichage : 07/07/2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt du mois de juillet, à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge PATTUS, Maire.

Présents : Mmes et MM Serge PATTUS, Olivier GRAU, Danielle DUMAS-GUILLOUX, François LEPICIER, Eric GUIDO, Jérôme LECONTE, Adeline POMMIER, Fabrice BOURNIER, Catherine LECERF, Martial POLGE.

Absents excusé : MM Sébastien VIDAL, Eric VIDAL, Mme Muriel DESIRA.

Procuration : Mme Gwenola LE TALLEC à M. Olivier GRAU.

Secrétaire de Séance : Mme Adeline POMMIER.

Le compte-rendu de la séance du 22 mai 2017 affiché en Mairie le 24 mai 2017 est approuvé sans remarques ni réserves.

Les délibérations prises en séance du 22 mai 2017 ont été transmises en Préfecture du Gard et certifiées exécutoires le 6 juin 2017.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision n° 01/2017 autorisant à ester en justice qui a été prise en date du 14 juin 2017, au vu de la requête engagée par Mme Marie-Josée PINCIN à effet d'obtenir l'annulation de l'arrêté de permis de lotir modificatif enregistré sous le numéro LT 3032407N001M1 du 8 novembre 2016 portant autorisation de modification du règlement du lotissement "Le Clos des Missouningues" au lieu-dit "Saint André".

L'affaire est confiée au Cabinet d'Avocats SCP MARGALL d'ALBENAS, Avocats au Barreau de Montpellier (Hérault).

DELIBERATION N° 25
DECISIONS MODIFICATIVES
VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET M-49 2017

Monsieur Serge PATTUS Maire, indique à l'assemblée que le montant du chapitre 022 qui s'élève la somme de 10 000 € ne peut excéder 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section qui est de 24 350 €. Il propose donc au Conseil Municipal de procéder aux modifications budgétaires désignées ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CREDITS A OUVRIR				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
011	61523		Entretien et réparation des réseaux	5 000.00
011	628		Divers	3 175.00
			TOTAL	8 175.00

CREDITS A REDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
022	022		Dépenses imprévues	- 8 175.00
			TOTAL	- 8 175.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'apporter aux prévisions budgétaires 2017 du Budget M-49, les modifications désignées ci-dessus.

DELIBERATION N° 26 CESSION GRATUITE DE TERRAIN LIEU-DIT "PUECH DE LA VIERNE"

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par décision de non opposition à une déclaration préalable n° DP3032410N0003 délivrée le 12 avril 2010, il était prévu une cession gratuite de terrain dans la limite de 10% au profit de la Commune de Souvignargues afin de permettre l'élargissement de la voie.

Cette cession gratuite concerne la parcelle cadastrée section C n° 1371 au lieu-dit "Puech de la Vierne" appartenant à Mme Renée PIEMOUGUET épouse ENJOLRAS, d'une superficie de 99 m².

Pour permettre la régularisation de ce dossier, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée section C n° 1371 au lieu-dit "Puech de la Vierne" appartenant à Mme Renée PIEMOUGUET épouse ENJOLRAS, d'une superficie de 99 m² au profit de la Commune de Souvignargues,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis ainsi que tous documents afférents à cette session,
- de prendre en charge les frais liés à cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES

- Appel à projet 2018 Chantier d'insertion : dans la perspective de la programmation des travaux "valorisation de l'espace rural et sauvegarde du patrimoine" à réaliser en 2018 par le chantier d'insertion, un dossier de candidature est à déposer. Il est proposé de terminer le chantier engagé cette année à la place du Cèdre et de suggérer l'aménagement du jardin du presbytère (à voir avec les responsables de l'église).
- Courrier Agence Régionale de Santé (ARS) : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier par lequel nous sommes sollicités pour désigner un "réfèrent ambroisie" qui aura pour rôle de participer au repérage des foyers d'ambroisie sur les terrains privés et publics et de sensibiliser la population, les propriétaires ou gestionnaires des terrains concernés à la mise en place de mesures de prévention et de lutte.
Vous trouverez sur le site de la commune à l'adresse suivante : <http://www.mairie-souvignargues.fr/> toutes informations complémentaires.
Si cela vous intéresse merci de vous faire connaître en mairie.
- Courrier des riverains du Lotissement les Missouningues : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier adressé par Frédéric Ayme, Marion Solano, Carole et Khalid Benzidia par lequel ils nous informent de leur souhait d'acquérir une partie de la voie communale cadastrée B n° 1300 qui se situe entre leur 2 parcelles. Cette partie non

goudronnée d'une superficie d'environ 200 m². Aucune décision n'est prise dans l'immédiat. La demande sera étudiée ultérieurement.

- Fêtes de fin d'année : le repas offert par la municipalité aux aînés de la Commune aura lieu le samedi 9 décembre 2017.
 - Associations communales : une réunion sera programmée courant du mois d'Octobre 2017.
-

Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures et rappelle le numéro d'ordre des délibérations prises :

- 25 : Décisions modificatives virements de crédits budget M49 2017.
 - 26 : Cession gratuite de terrain lieu-dit "Puech de la Vierge".
-

Compte rendu affiché en Mairie le 31 août 2017

Le Maire,
Serge PATTUS